

# Bureau Fédéral

## Consultation à distance du 23 Février 2018

Membres ayant participé :

Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Catherine GISCOU, Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON.

René KIRSCH n'a pas pris part aux délibérations.

Par un jugement du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse en date du 4 janvier 2018, le FC Mulhouse Basket Elite a fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire. Le Bureau Fédéral avait, en conséquence, constaté la déchéance des droits sportifs de l'équipe évoluant en Championnat de National Masculine 2 (NM2) Poule D.

Cette décision a été contestée.

Par une nouvelle décision rendue le 16 février 2018, le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse a :

- rétracté le jugement du 4 janvier 2018 prononçant l'ouverture de liquidation judiciaire du FC Mulhouse Basket Elite ;
- ordonné l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sans administrateur ;
- fixé provisoirement au 2 janvier 2018 la date de cessation des paiements ;
- ouvert une période d'observation de 6 mois jusqu'au 16 août 2018.

Il a, par ailleurs :

- désigné un mandataire judiciaire ;
- dit que le mandataire judiciaire établira un rapport sur la situation économique et sociale du club et sur les perspectives de redressement ;
- renvoyé l'affaire à l'audience du 9 avril 2018, date à laquelle le tribunal décidera soit la poursuite de l'activité en vue de l'élaboration d'un plan de redressement, soit la liquidation judiciaire.

Ce jugement autorisant la reprise de l'activité du club prenant effet et s'exécutant dès le 16 février 2018, il revient au Bureau Fédéral de se prononcer sur la réintégration du club dans le championnat de NM2.

En cas de réintégration, les 5 matches non joués devront être reprogrammés.

Les réponses ont été recueillies par mail.

- Concernant la réintégration du FCM Basket Elite en championnat de NM2 – Poule D
  - 12 membres se sont exprimés en faveur de la proposition
  - 1 membre s'est abstenu

**Validation du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres ayant répondu à la consultation.**

- Pour permettre aux joueurs, qui ont sollicité une dérogation afin de représenter au cours de la même saison sportive un second club évoluant dans les diverses compétitions nationales et prénationales :
  - 12 membres se sont exprimés contre la proposition.
  - 1 membre s'est abstenu

**Refus du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres ayant répondu à la consultation.**

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 9 Mars 2018 à Paris